

DISCOURS
de Monsieur Mohamed BEDJAOUI
Ministre de la Justice, Garde des Sceaux
lors de la séance d'ouverture du colloque

Monsieur le Doyen,
Mesdames et Messieurs,

Les souhaits de bienvenue que j'adresse en cette agréable circonstance à tous les Maghrébins réunis ici pour mettre leur savoir à la disposition de la meilleure des causes, me sont particulièrement chers. Je les formule avec d'autant plus de chaleur qu'ils évoquent en moi les temps difficiles de la servitude où Marocains, Algériens et Tunisiens nous nous retrouvions, en qualité d'étudiants, dans des enceintes comme celle-ci pour partager nos espoirs en forgeant un destin commun.

En prenant l'heureuse initiative d'organiser ce colloque sur « l'instabilité de la famille et les droits de l'enfant », l'Université d'Alger ne pouvait dès le départ que recevoir les vifs compliments et les meilleurs encouragements du ministère dont j'ai la charge et qui est depuis longtemps préoccupé par ce problème.

Mais en donnant si opportunément une dimension maghrébine à cette rencontre, l'Université a ajouté à la satisfaction de notre gouvernement car se penchant aujourd'hui sur ce qui constitue la cellule première de la société maghrébine, elle apporte du même coup une contribution appréciable à l'édification de la grande famille politique nord-africaine. Cette confrontation aura eu ainsi le mérite d'instaurer un dialogue autour d'un problème qui non seulement nous préoccupe mais aussi et surtout nous unit. L'importance du sujet en discussion et la qualité des participants laissent augurer de résultats substantiels pour vos travaux auxquels je souhaite plein succès car ils jetteront, sur ce problème fondamental, les premières bases d'une identité de vue indispensable à une projection vers une unité législative dans le Maghreb.

*
**

Partout, certes, dans le monde, la cellule familiale a subi ou est entraîné de subir des changements qu'impose la loi de l'évolution. Il faisait plus qu'une boutade ce vieil ami universitaire me confiant un

L'on se souvient du rejet de la législation française par notre population, en matière de statut personnel. L'on sait aussi que lors de la substitution du droit civil suisse au Coran réalisée par Mustapha Kamal en Turquie, le droit effectivement pratiqué n'a pas aussi rapidement traduit cette immédiate métamorphose.

Mais nous savons aussi que pour avancer il est nécessaire parfois de stimuler la « conscience collective » la solliciter pour l'engager dans la voie de la réforme.

*
**

En particulier dans cette matière du droit de la famille nous avons besoin d'un droit qui ne soit pas inerte, ni affolé, d'un droit aussi qui, au milieu des changements, sache conserver ce qu'il exprime de permanent et d'intangible. Cette permanence, cette intangibilité, c'est l'institution de la famille elle-même.

Or celle-ci se désintègre sous nos yeux, grâce à la conjugaison de causes dissolvantes majeures. Que faire ? Signer un pacte avec le passé, réaffirmer ce qui justement se désagrège ? Ce n'est pas raisonnable lorsqu'on sait que le corps social est dynamique et non pas statique.

Le droit maghrébin a eu sa période d'interprétation exégétique, mais celle-ci s'achève. Il y a devant nous l'avenir qu'il faut savoir préparer par une conciliation délicate mais possible de la tradition et du progrès, dans le respect de nos valeurs arabo-islamiques communes.

Le code de la famille que nous élaborons patiemment depuis plusieurs années, au milieu de difficultés qui sont naturelles pour une entreprise aussi capitale, réservera la meilleure place aux solutions qu'il faudra bien s'ingénier à inventer pour enrayer les divorces, la répudiation, l'abandon de famille, considérés dans une typologie sociologique comme un seul et même fait : la rupture volontaire, généralement due au mari, du lien matrimonial. Quant à l'enfant, le grand oublié dans les drames conjugaux et dans les horreurs des foyers sans tendresse, il faudra se souvenir que c'est l'homme de demain. Il a droit, à ce titre et à d'autres, à la protection de la loi quand par malheur celle du foyer lui fait cruellement défaut.

En bref, menacée, ébranlée partant de drames, la famille doit recouvrer une réelle stabilité sous peine de mettre en péril l'avenir de la société. Secourue par les vibrations du monde moderne, elle doit préserver son unité, sa force, sont intégrité.

Je souhaite que la fécondité de vos travaux projette sur tant de problèmes complexes la lumière de la vérité et de la conscience, à partir de laquelle les hommes responsables auront à prendre les décisions qui s'impose pour redonner au corps social une stabilité qui, tout bien pesé, est nécessaire à son progrès.